

Fuite piscine responsabilité vendeur ?

Par **cri71**, le **01/04/2014** à **08:53**

Bonjour,

J'ai vendu ma maison en octobre 2013 .

Appel ces jours-ci . Ils me disent constater une fuite au niveau de la piscine (piscine livrée en kit et installée en 2006) , qui a toujours bien fonctionné jusqu'à présent. Je leur ai demandé s'ils avaient fait tourner régulièrement le moteur pendant l'hiver pour éviter le gel dans les canalisations. Ils me certifient que oui .

Qui doit endosser les frais de réparations le cas échéant ?

Merci

Par **Muppet Show**, le **01/04/2014** à **13:53**

Bonjour,

petit point de la charte à prendre en compte :

N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel.

cordialement